

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007
Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 5^e/93-07
Séance du 23 NOV. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'ANDROLOGIE DE LANGUE FRANÇAISE

Demande de participation départementale

La Commission Permanente,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5è/07 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 2 000 € à AZ Réceptions – Agence ISORA Congrès SALF, chargée par le comité local d'organisation du 24^{ème} Congrès National de la Société d'Andrologie de Langue Française, de sa tenue, à Colmar, les 6, 7 et 8 décembre 2007. Ce montant est à prélever sur l'enveloppe 1 215, nature 6 574, fonction 021.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Rémy WITH